



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE -BUDGET PRIMITIF 2019-

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations des budgets primitifs 2019 : le budget principal de la commune et le budget annexe assainissement.

LE BUDGET GENERAL – nomenclature M14

I. Contexte général

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit respecter les principes budgétaires qui sont annualité, universalité, unité et spécificité, auquel s'ajoute le principe d'équilibre. Il doit suivre l'instruction budgétaire et comptable M14 qui est le cadre juridique qui régit les règles de gestion financière de notre collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril.

Le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour une période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ces dernières années, avec les mesures de redressement des comptes publics, les recettes ont diminué. Malgré tout, la commune a su maîtriser ses dépenses tout en maintenant un investissement dynamique.

Ainsi, les objectifs de la commune sont les suivants :

- ne pas augmenter les taux communaux d'imposition ;
- maîtriser les charges de fonctionnement ;
- maintenir sa capacité d'autofinancement.

Avec une population totale au 1^{er} janvier 2019 de 3359 habitants, la commune confirme son dynamisme démographique :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Population légale	3 265 hab	3 300 hab	3 336 hab	3 359 hab

(Données INSEE)

II. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **2 242 779 €** en 2019. Pour mémoire, elle était de 2 358 386 € au Budget Primitif 2018. Cette section se vote par chapitres.

1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019 se répartit de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	BP 2018	BP 2019
70	Produits des services, domaine et vente diverses	267 400 €	299 900 €
73	Impôts et taxes	1 789 081 €	1 628 452 €
74	Dotations, subventions et participations	237 400 €	224 323 €
75	Autres produits de gestion courante	34 500 €	9 600 €
76	Produits Financiers	5 €	4 €
77	Produits exceptionnels	3 500 €	65 000 €
013	Atténuation des charges	26 500 €	15 500 €
TOTAL		2 358 386 €	2 242 779 €

70 – Ce chapitre comprend les concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public et les diverses régies.

L'augmentation prévue au budget de 2019 concerne notamment la régie périscolaire, avec une hausse sensible de la fréquentation à la cantine et à la garderie.

73 – Ce chapitre englobe principalement le fruit du recouvrement des impositions directes, l'attribution de compensation versée par ARCHE aggro et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le projet de lotissement Le Pré Fourches Vieilles a permis en 2018 le versement d'une taxe exceptionnelle : la taxe sur les terrains devenus constructibles, que la collectivité a perçue en une seule fois.

74 – Il s'agit des dotations de l'Etat qui sont en baisse depuis 2013 (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité). Sont également perçus sur ce chapitre les remboursements de frais de fonctionnement des écoles, du service minimum grève et diverses subventions.

A noter : les recettes liées au Fonds de Compensation pour la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics seront dorénavant comptabilisées sur ce chapitre.

75 – Ce chapitre correspond aux recettes engendrées par le revenu des locations de logements comme la Poste ou le snack de la piscine.

76 – Il s'agit des intérêts des parts sociales.

77 – Ce chapitre comprend les remboursements de notre assurance suite à des sinistres. Cette année, l'augmentation est due au remboursement du véhicule volé des services techniques.

013 – Il s’agit principalement du remboursement de rémunération du personnel suite à arrêts de travail et accidents de travail.

1.1 Dépenses de fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
011	Charges à caractère général	583 256 €	591 008 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	890 000 €	876 500 €
014	Atténuation des Charges	0 €	100 €
65	Autres Charges courantes	294 930 €	298 339 €
66	Charges Financières	70 000 €	66 000 €
67	Charges exceptionnelles	350 €	0 €
022	Dépenses imprévus	9 850 €	7 832 €
023	Virement à la section d’investissement	490 000 €	380 000 €
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	20 000 €	23 000 €
TOTAL DEPENSES		2 358 386 €	2 242 779 €

L’évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 se répartit de la façon suivante :

011 – Ce chapitre comprend les charges des structures : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures de petits équipements, frais administratifs, frais d’affranchissement, entretien des bâtiments ainsi que les primes d’assurance et les contrats de maintenance et de prestations de service.

012 – Les charges de personnel sont en légère diminution cette année, en raison d’un agent qui était classé jusque-là en surnombre au sein des effectifs, et qui a trouvé un poste dans une autre collectivité.

014 – Ce chapitre correspond au dégrèvement des jeunes agriculteurs.

65 – Les autres charges courantes sont constituées des frais affiliés aux élus : indemnités, frais de mission, cotisations. De plus, ce chapitre comprend les contributions auprès du SDIS et de Territoire d’Energie de la Drôme (ex-SDED), la participation aux frais de fonctionnement des écoles ou encore le versement des subventions annuelles de fonctionnement aux associations et au CCAS.

66 – Les charges financières comprennent les intérêts de la dette.

67 – Ce chapitre fait état des subventions exceptionnelles.

022 – Les dépenses imprévues doivent être inférieures à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

023 – Ce chapitre contribue à l’autofinancement brut de la section d’investissement.

042 – Les opérations d’ordre de transfert entre sections regroupent les amortissements.

2. Section d'investissement

La section s'équilibre à **1 918 420 €**.

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se votent par chapitre. An sein de celles-ci figure le montant l'excédent reporté.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Chapitre	Désignation	BP 2018	BP 2019
001	Excédent d'investissement reporté		541 107 €
10	FCTVA et taxe d'aménagement	84 000 €	130 000€
1068	Affectation du résultat	812 986 €	482 313 €
13	Subventions d'investissement reçues	262 000 €	119 000 €
16	Emprunt	700 000 €	0.00 €
021	Virement section fonctionnement	490 000 €	380 000 €
024	Produit de cessions	65 000 €	65 000 €
040	Opération entre section	20 000 €	23 000 €
	Restes à réaliser	39 000 €	178 000 €
TOTAL RECETTES		2 472 986 €	1 918 420 €

► Le chapitre 10 est composé du Fonds de compensation de la TVA, qui évolue en fonction du montant des investissements effectués en année N-2, et de la taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme créant de la surface taxable.

► Le compte 1068 correspond à l'affectation du résultat de fonctionnement.

► Les subventions escomptées (chapitre 13) se décomposent de la manière suivante :

- Pour la révision du PLU et la rue du Canal : ARCHE Agglo.
- Pour la réfection de la toiture au Mille Club : SDED
- Pour la vidéoprotection : le FIPD et la Région
- Pour l'acquisition de la salle la Vorgine : la Région et le Département

► Le chapitre 021 doit être égal au chapitre 023 en section de dépenses de fonctionnement.

► Le chapitre 024 correspond au produit attendu de la vente du terrain du boulodrome.

► Le chapitre 040 est relatif aux amortissements.

2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se votent avec les chapitres « opérations d'équipement ».

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

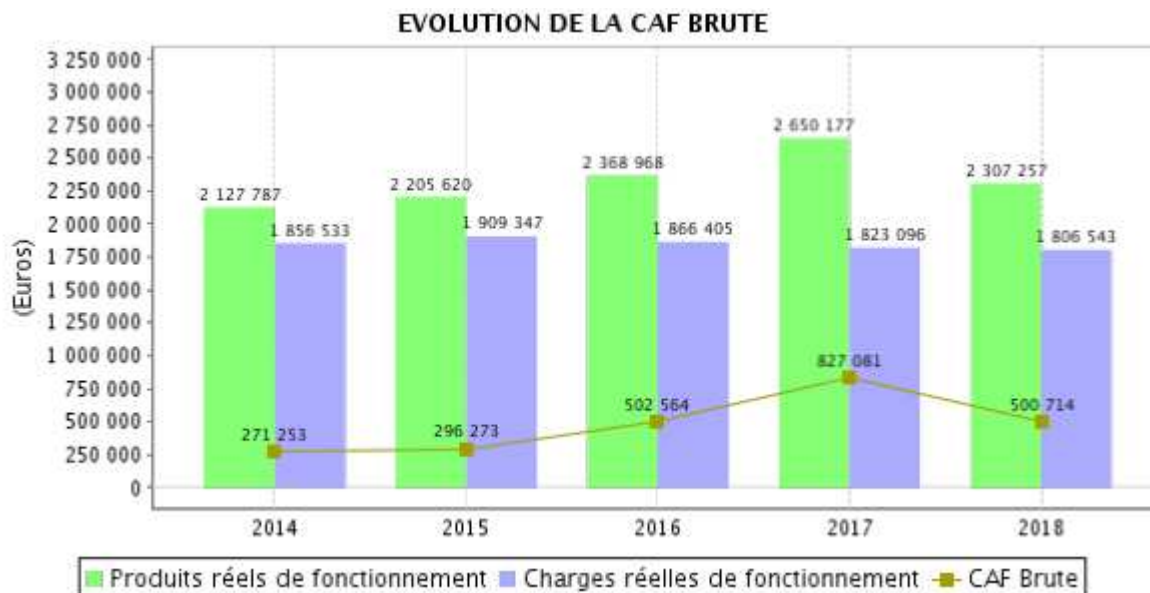
Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations ou subventions, et éventuellement par l'emprunt. Cette section a pour but de modifier ou d'enrichir le patrimoine.

Elle est composée d'opérations non individualisées, d'équipement et financières.

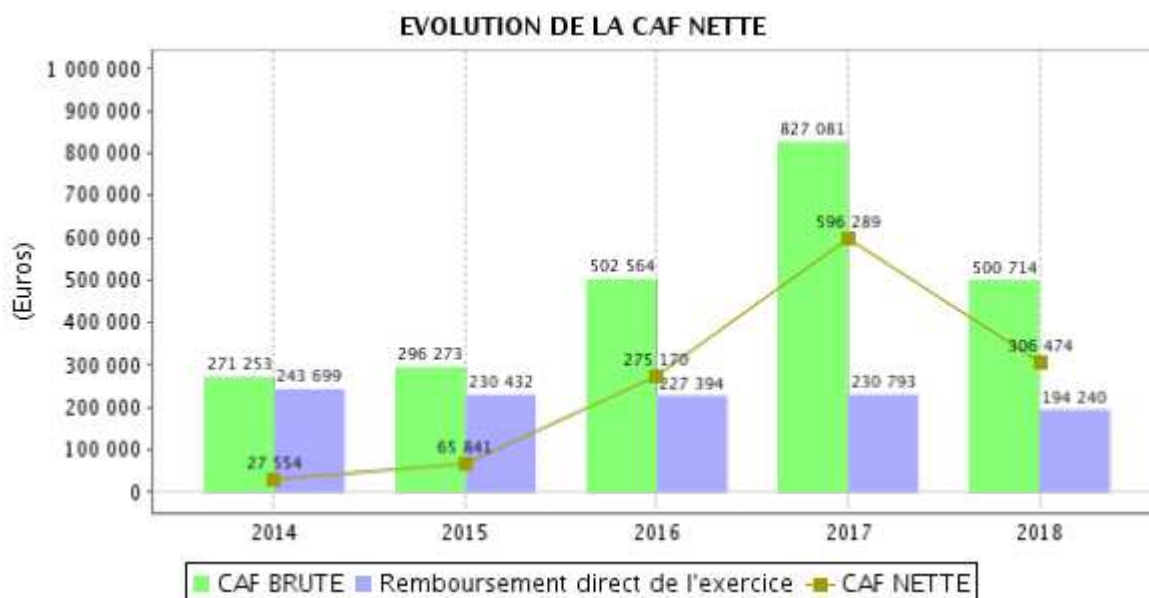
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
	Opérations non individualisées		
20	Immobilisations incorporelles	30 860 €	900 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000 €	
	Opérations financières		
1641	Remboursement d'emprunts	200 000 €	215 000 €
020	Dépenses imprévues	8 600 €	
	Opérations d'équipement		
178	Acquisition terrains divers	1 500 €	2 900 €
184	Acquisition matériel mobilier Mairie	11 000 €	
202	Cadre de vie	4 050 €	4 300 €
230	Salle Polyvalente - Musardine	5 700 €	
244	Acquisition matériel bibliothèque	3 500 €	3 300 €
250	Aménagement Halle des sports	40 000 €	30 000 €
284	Bâtiment service technique	3 657 €	800 €
294	Informatisation Écoles	4 900 €	8 500 €
297	Alarmes bâtiments communaux	18 000 €	2 300 €
307	Mise en conformité accessibilité ERP	30 000 €	
309	Acquisition matériel de transport		1 400 €
300	Poteau incendie		
317	Aménagement points OM		10 500 €
320	Acquisition Mat École Maternelle	3 700 €	2 700 €
321	Acquisition Mat École Primaire	5 000 €	6 200 €
330	Travaux divers bâtiments		79 698 €
338	Informatisation Mairie	5 250 €	1 500 €
339	Signalétique voirie	2 750 €	3 000 €
341	Sécurisation Voirie	1 140 €	
344	Périscolaire		200 €
345	Plan de gestion	1 800 €	4 000 €
346	Acquisition matériel service technique	12 500 €	5 600 €
350	Site Internet		
353	Vidéoprotection	100 000 €	
354	Rue du Canal	780 000 €	
355	Rue des Cévennes	55 000 €	
356	Salle polyvalente Cœur de village	130 000 €	130 000 €
357	Boulodrome	65 000 €	
358	Voirie 2018	110 000 €	
359	Le pré de fourches Vieilles		26 700 €
360	Voirie 2019		75 000 €
361	Abri bus « station de pompage »		25 000 €
362	Pavoisement		800 €
	Restes à réaliser	172 958 €	1 278 122 €
D 001	Solde d'exécution	616 121 €	
	TOTAL DEPENSES	2 472 986 €	1 918 420 €

III. Epargne brute et épargne nette

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

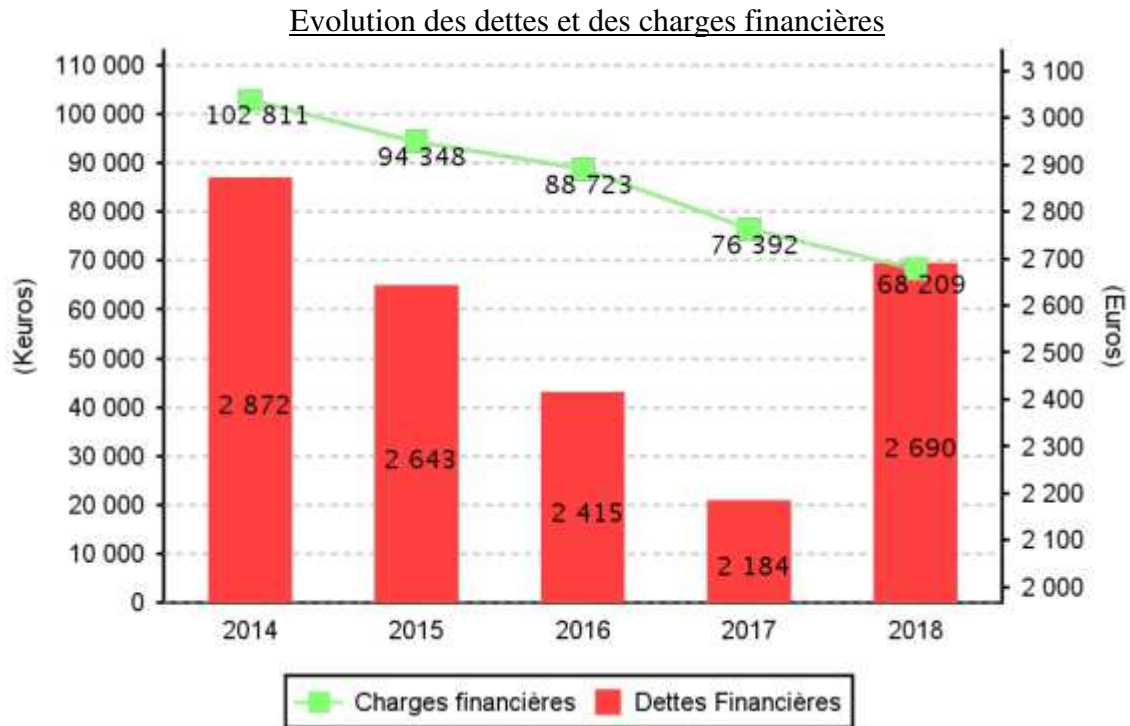


L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette, représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. C'est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

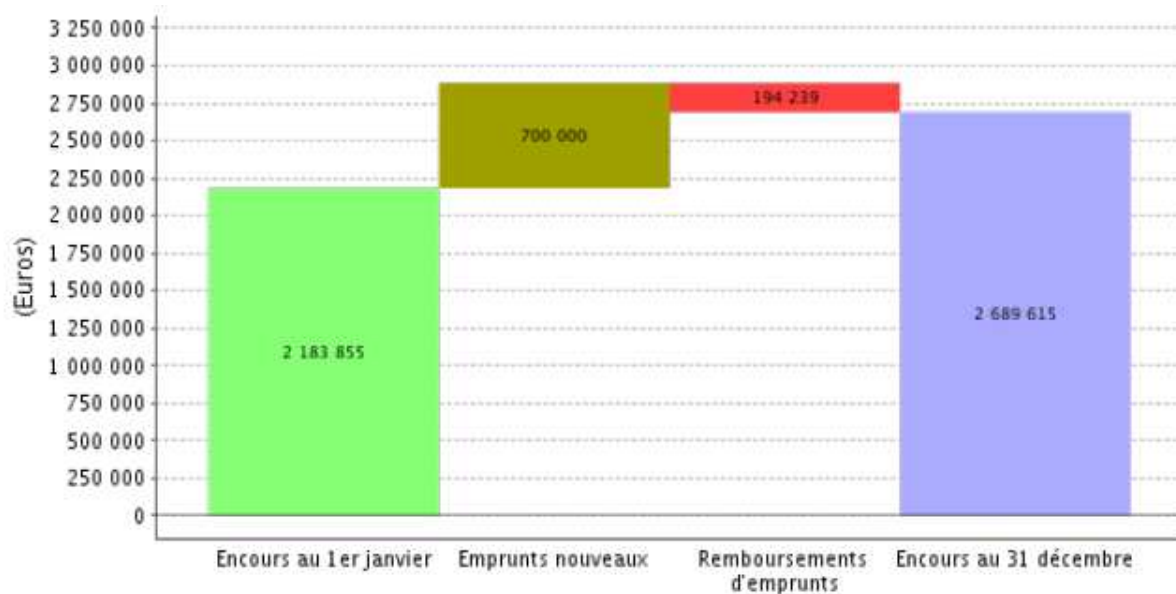


IV. Endettement de la Commune

En 2018, la commune a eu recours à l'emprunt pour un montant total de 700 000 €. Le ratio par habitant mesurant l'encours de la dette est de **805 €** pour la commune.



Variations des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2018



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année, compte-tenu :

- * des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
- * des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts)

V. Capacité de désendettement

Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière de la commune. Pour la collectivité, la capacité de désendettement a évolué de la manière suivante :

	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette	2 879 355 €	2 645 923 €	2 418 529 €	2 182 411 €
CAF brut	283 772 €	488 650 €	812 986 €	482 313 €
Capacité de désendettement en années	10.15	5.42	2.98	4.52

VI. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par la Commune sont les suivants :

	2018 Délib 20/2018	2017 Délib 33/2017	2016 Délib 24/2016	2015 Délib 13/2015	2014 Délib 22/2014
TH	6.15	6.15	5.97	5.97	5.85
TFB	11.04	11.04	10.72	10.72	10.51
TFNB	56.41	56.41	54.77	54.77	53.7

Pour l'année 2019, la commune a choisi de ne pas augmenter ces taux, compte-tenu de la hausse de 3 % des bases.

VII. Principaux ratios

Les valeurs de 2019 sont :

Dépenses réelles de fonctionnement / Population	547.71 €
Produits des impositions directes / Population	289.92 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	667.69 €
Dépenses d'équipement brut / Population	126.61 €
Encours de dette / Population	800.28 €
DGF / Population	51.20 €

VIII. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - LA ROCHE DE GLUN					
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POURVU par titulaire	POURVU par non titulaire	DONT TEMPS NON COMPLET
FLIERE ADMINISTRATIVE		9	7	0	2
Directeur Général des Services (2 000 à 10 000 habitants)	A	1	1	0	0
Attaché territorial	A	1	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	2	0	1
Adjoint administratif	C	3	3	0	1
FLIERE ANIMATION		4	2	2	4
Adjoint d'animation	C	4	2	2	4
FLIERE CULTURELLE		1	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1
FLIERE POLICE		1	1	0	0
Brigadier-chef principal	C	1	1	0	0
FLIERE SPORTIVE		1	0	0	0
Educateur des APS	B	1	0	0	0
FLIERE MEDICO-SOCIALE		3	3	0	3
Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	2	2	0	2
Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles	C	1	1	0	1
FLIERE TECHNIQUE		18	6	7	9
Agent de maîtrise principal	C	1	0	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	2	0	2
Adjoint technique	C	11	3	7	7
TOTAL GENERAL		36	20	9	19

LE BUDGET ASSAINISSEMENT – nomenclature M49

I. Contexte général

La loi du 3 août 2018 revient sur la mise en œuvre du transfert de la compétence assainissement aux intercommunalités. Ce texte maintient le caractère obligatoire de ce transfert pour les communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération, en conservant la date butoir du 1^{er} janvier 2020. Par conséquent, le budget sera basculé auprès de notre EPCI : ARCHE Agglo.

II. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **245 046 €** en 2019. Pour mémoire, elle était de 238 525 € au Budget Primitif 2018. Cette section se vote par chapitre.

1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement se répartit de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	BP 2018	BP 2019
70	Produits des services, domaine et vente diverses	155 000 €	180 000 €
002	Excédent de fonctionnement	83 525 €	65 046 €
TOTAL		238 525 €	245 046 €

70 – Ce chapitre comprend la participation aux raccordements à l'assainissement collectif (PFAC) et le reversement de VEOLIA.

1.2 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019, se répartit de la façon suivante et se vote par chapitre :

Chapitre	Désignation	BP 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	69 525 €	109 046 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	95 000 €	95 000 €
65	Autres Charges courantes	4 000 €	1 000 €
023	Virement à la section d'investissement	20 000 €	20 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 €	20 000 €
TOTAL DEPENSES		238 525 €	245 046 €

011 – Ce chapitre inclut les charges de structures : eau, électricité, achat de petit matériel, entretien et assurance des véhicules, ainsi que l'entretien des réseaux.

012 – Il s'agit de la part du personnel (technique et administratif) affecté à ce budget.

65 – Ce chapitre correspond à l'occupation du domaine CNR.

042 – Les opérations visées par ce chapitre concernent les amortissements.

2. Section d'investissement

La section s'équilibre à **248 922 €** pour le BP 2019.

Les principaux projets pour l'année sont les suivants :

- Requalification de la rue du Canal ;
- Reprise du réseau route de Valence, chemin du Repos et secteur de la Croix des Marais.

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se votent par chapitre et se répartissent de la manière suivante :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
13	Subventions d'investissement reçues		40 000 €
021	Virement section fonctionnement	20 000 €	20 000 €
040	Opération entre section	20 000 €	20 000 €
	Excédent d'investissement reporté	185 556 €	168 922 €
TOTAL RECETTES		255 556 €	248 922 €

2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se votent avec les chapitres « opérations d'équipement »

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
	Opérations d'équipement		
164	Poste de relevage	15 000 €	
165	Autres Travaux	20 000 €	74 522 €
172	Rue du Canal	160 000 €	30 000 €
173	Route de valence et Cimetière	60 556 €	
	Restes à réaliser		144 400 €
TOTAL DEPENSES		255 556 €	248 922 €